



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Somme

**Circonscription de l'adjointe
au DASEN de la Somme**

Amiens, le 28 septembre 2021

Dossier suivi par :
Dominique Maire

len80.adjoint@ac-amiens.fr
03 22 71 25 01

20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Monsieur le secrétaire départemental,

Votre courrier en date du 17 septembre 2021 relatif à la compensation horaire du temps de saisie des évaluations nationales CP/CE1 a retenu toute mon attention.

Je souhaite vous apporter les éléments de réponse suivants :

- nous reconduisons, cette année encore, pour la saisie des résultats des évaluations à mi-parcours, une décharge de 6h d'APC pour les enseignants de CP ;
- concernant les directeurs d'école de 5 classes et plus qui n'effectuent pas les APC, nous leur accorderons une compensation horaire de :
 - 6 heures s'ils enseignent en CE1 ; .
 - 12 heures s'ils enseignent en CP.
- les PEMF enseignant en CP/CE1 bénéficient d'un temps de décharge à 50 % au lieu du temps réglementaire de 33 %, temps qu'ils peuvent utiliser, entre autre, pour la saisie des résultats.

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire départemental, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Somme



Gilles NEUVIALE

Monsieur le secrétaire départemental du SE-UNSA
4 rue Paul Sautai
80000 Amiens